

AVIS DE COURSE

Régate L'Estivale.

**Autorité Organisatrice : Club Nautique de Choisy le Roi
Grade 5C**

Le dimanche 21 juin 2026

Parc Interdépartemental Plaine Sud de Choisy Le Roi

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h00 le 21 juin 2026 sur le tableau d'affichage officiel du Club Nautique de Choisy le Roi.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

- 3.1 le tableau officiel d'information est situé à l'intérieur du club.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve se courra sur flotte collective, bateaux fournis. Elle est ouverte à tous les licenciés et se courra en équipes mixtes et paritaires.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1.a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention "compétition" valide
ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

5. DROITS A PAYER : sans objet

7. PROGRAMME

- 7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
21/06/2026	9h30	11h00



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'ISAF, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Jours de course :

Date	Flotte collective	
30/11/2025	11h 30	

- 7.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 12h30.
7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Chaque concurrent devra être équipé d'un Équipement Individuel de Flottabilité.

9. LIEU

- 9.1 L'Annexe 1 à l'AC 1 : Parc Départemental Choisy le Roi

10. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera décrit au moment du briefing et affiché au tableau officiel d'information

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

- 12.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
12.2.a Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b. Quand de 4 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c. Quand 6 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. **ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

Un goûter et une dotation seront offert à l'issue de la compétition

17. **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

Club Nautique de Choisy Le Roi

Florence Paulin : 06.66.80.18.51



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

ANNEXE 1

PLAN d'ACCES : Club Nautique Choisy le Roi (Parc interdépartemental des Sports)

